

7 avril 2023

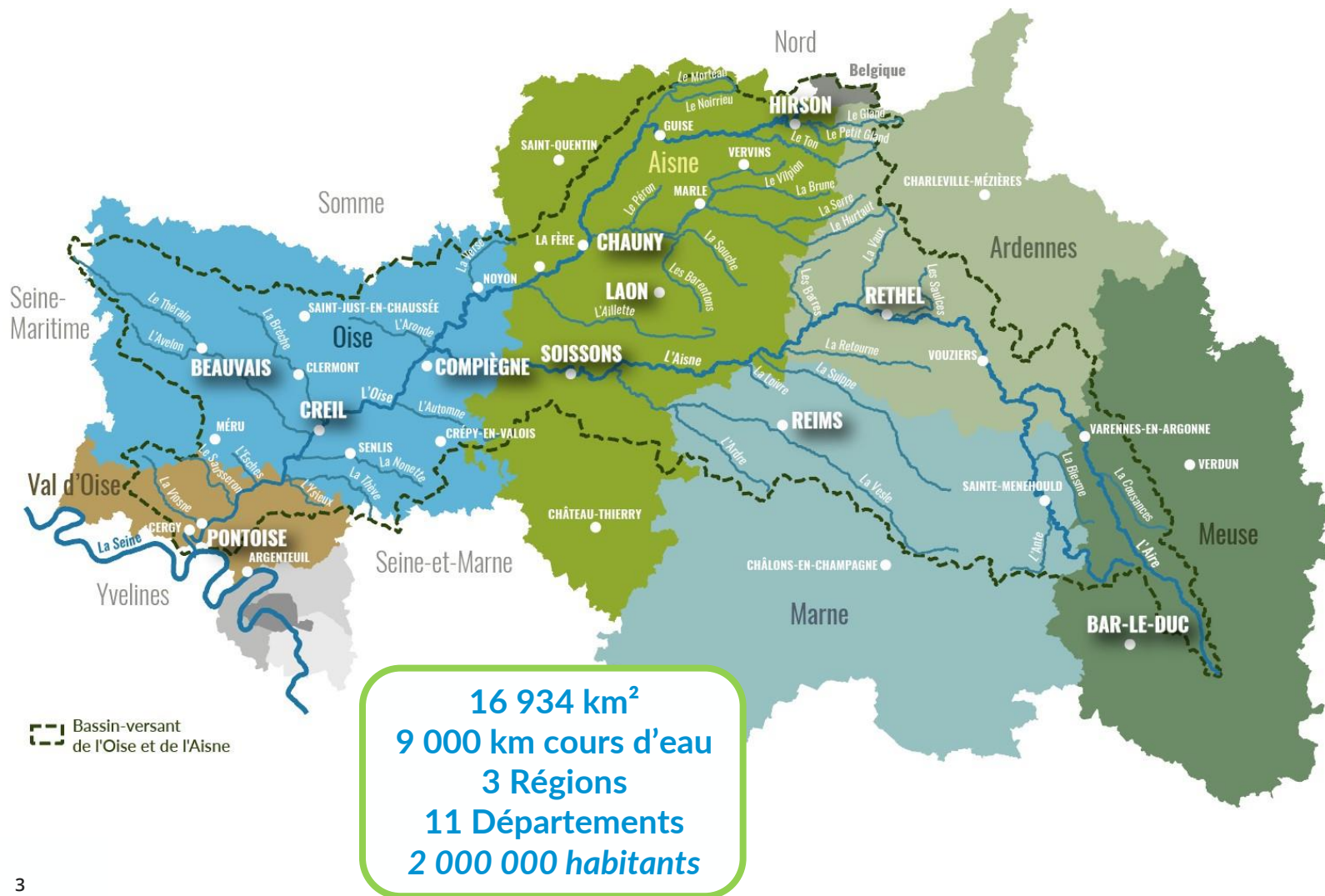


Commission hydrographique Aisne aval

SOMMAIRE

- L'organisation de la GEMAPI et du ruissellement sur le territoire
- Les actions en cours
 - ❑ ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement
 - ❑ actions du PAPI vallée de l'Oise : diagnostic de la vallée et étude ZEC
 - ❑ dispositif Inond'action
 - ❑ ruissellement

L'ENTENTE OISE-AISNE



SYNDICAT MIXTE OUVERT

→ 32 membres :

5 départements,
27 EPCI,

→ 15 unités hydrographiques

COMPETENCES

→ Prévention des inondations

→ Maîtrise des eaux de ruissellement

→ Animation & concertation



LE BASSIN DE L'OISE ET LES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES

Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de
programmes d'actions et
programmation technique
et financière



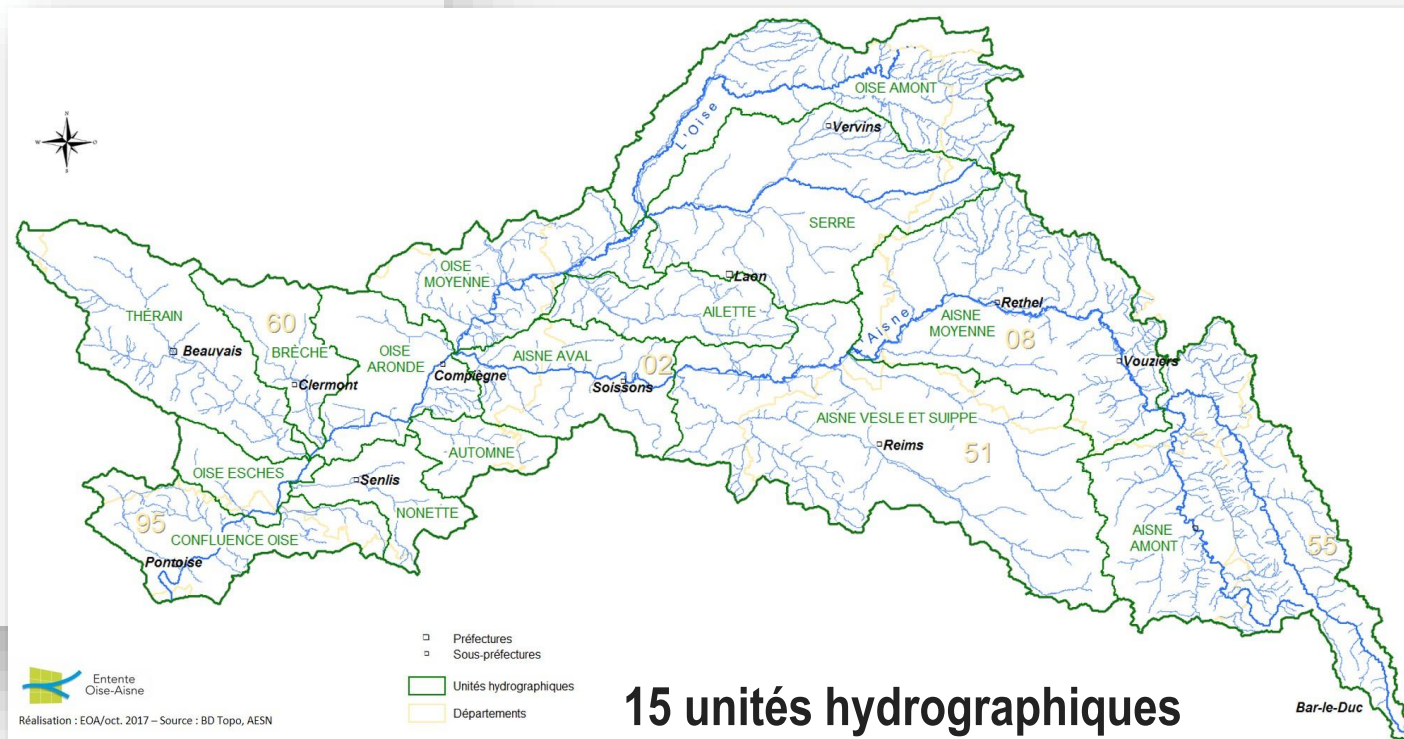
Bureau

Examen des programmes,
délégations



Comité syndical

Gouvernance de l'Entente Oise-Aisne



LES COMPETENCES

GEMA (item 1, 2 et 8)

Syndicat du bassin versant Aisne navigable

SMOA (*ru de Berne*)

PI (item 5)

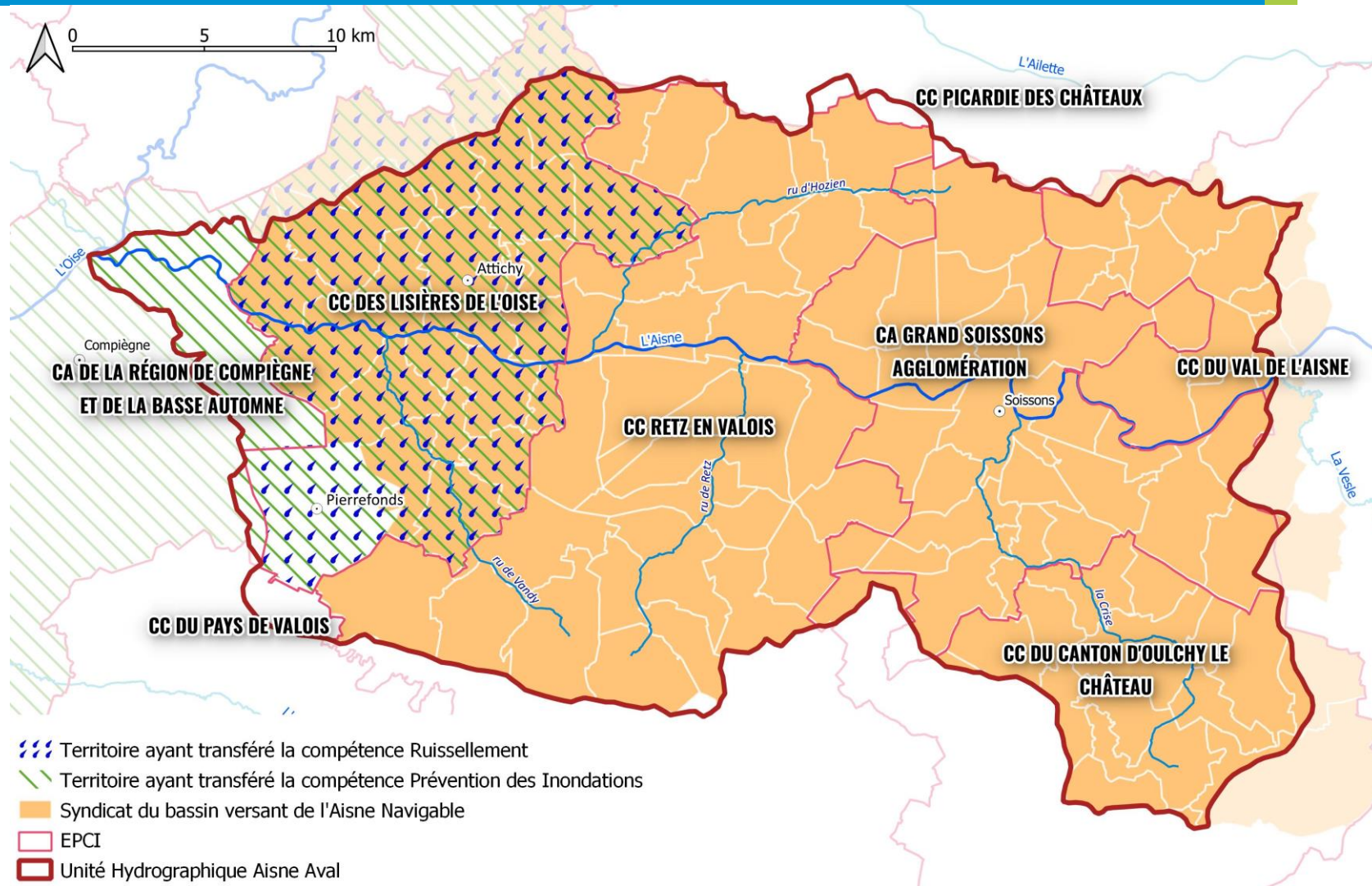
- 4 EPCI

• Entente Oise-Aisne

sur CC Lisières de l'Oise, Agglo Compiègne

Ruissellement (item 4)

• Entente Oise-Aisne sur CC Lisières de l'Oise





LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

LE CLASSEMENT DES OUVRAGES

Mise en conformité des ouvrages (décret mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée

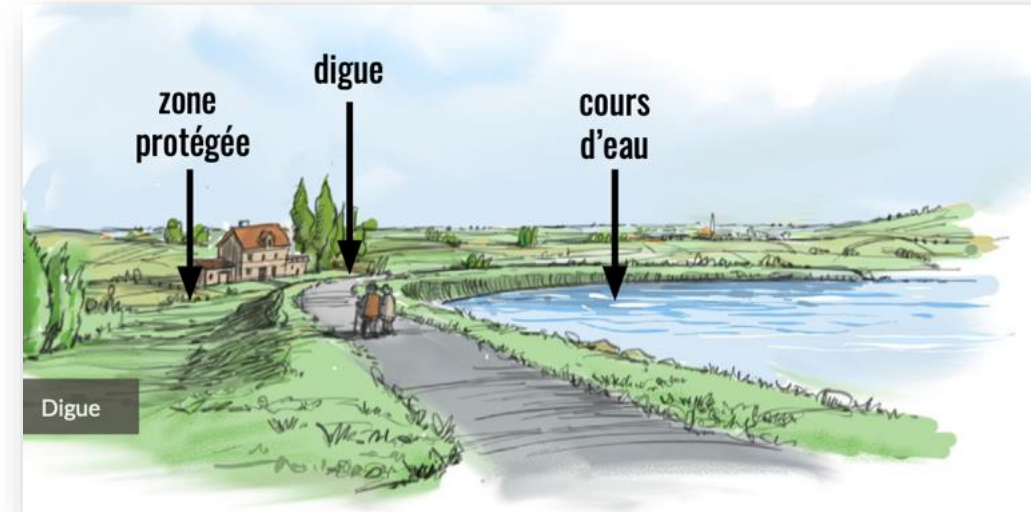
Dossier de classement : étude de danger, inspection de l'ouvrage, modélisation hydraulique, géotechnique, ...

+ travaux de confortement le cas échéant

Tous les ouvrages de protections (digues, muret), doivent être :

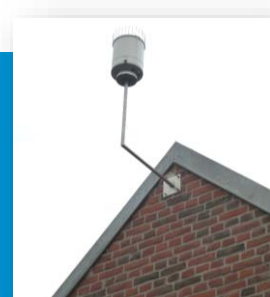
- soit classés ;
- soit rendus transparents.

En l'absence de classement, le gestionnaire (structure PI) est responsable des dommages causés par une rupture ou une surverse de l'ouvrage.



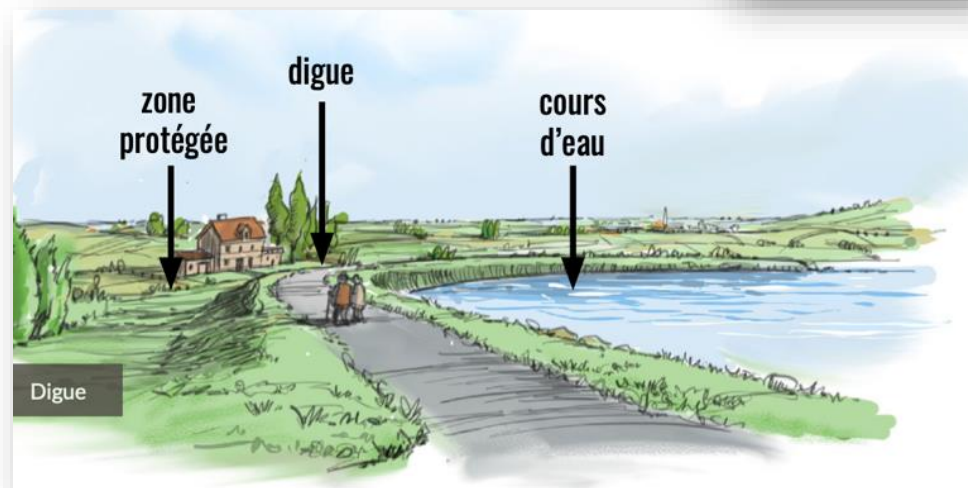
Classement d'un ouvrage
= reconnaissance de la fonction de protection contre les inondations

LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT



La gestion des digues de protection

- Exploitation et entretien des digues/murets de protection
- Réalisation des prescriptions réglementaires liées au classement des ouvrages
- Entretien et exploitation du réseau de mesure (sondes de niveaux d'eau, pluviomètres...)



Systeme d'endiguement d'Attichy

Zone protégée :

5 à 8 ha zone
industrielle,
3 entreprises

Longueur : 900m

Largeur : entre 0,50
m et 2 m en crête

Hauteur : 0,40 à 1,5
m

Composition :

digue en remblai +
mur de pierre + mur
de parpaing



Attichy

Proposition de classement

Niveau de protection : 37,30 m NGF

-> Crue décennale (Q10) +10 cm

Altitude du point bas de la crête : 37,60 m NGF

Revanche : 0,30 m



Niveaux d'eau (aval pont RD 16)

		Niveaux d'eau (aval pont RD 16)
Période de retour [ans]	10	37.20m
	20	37.65m
	30	37.90m
	50	38.20m
	100	38.60m
Crues historiques	Janvier 2011	36.60m
	Février 1995	37.65m
	Décembre 1993	37.75m

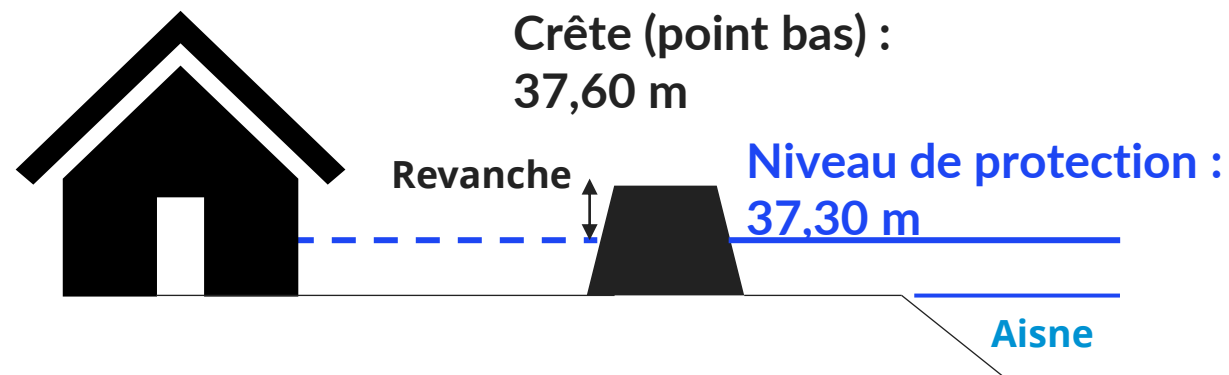


Schéma en coupe de la digue

Attichy – dossier de classement

Convention Entente / mairie d'Attichy : 12/2019

Bénéfice d'antériorité et report de délai - Préfecture de l'Oise 22/09/2022

Etude de danger :

- Campagnes topographiques en 2022 et 2023
- Visite technique approfondie : 01/2023
- Reconnaissances géotechniques : 02/2023

Dépôt du **dossier de classement** avant le 30/06/2023

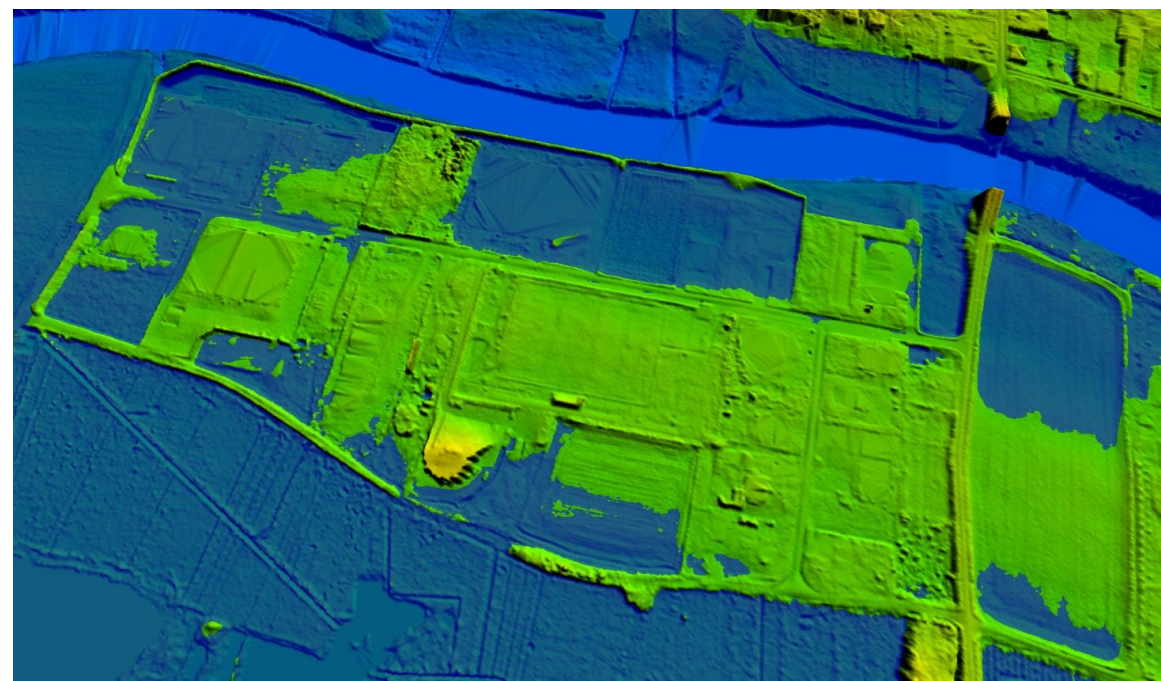
-> **Proposition : niveau de protection = Q10 + 10 cm**

(1 maison hors zone protégée - SDIS remblayé hors système d'endiguement)

En réflexion : rehausse de la protection : niveau à définir, dossier Loi sur l'eau

(ex : Q100 : fermeture + rehausse de 1,30 m soit 8 m d'emprise en largeur + bande de précaution du PPRi élargie)

Vue 3D de la zone industrielle
En bleu : terrain naturel < 37,60 m NGF



Choisy-au-Bac

Systemes d'endiguement

- Avenue de Verdun
- Rue de l'Aisne
- ZA des Retz
- Buissonnets Sud
- Lotissement des Buissonnets



Niveau de protection : $Q_{30} = 34,81 \text{ m NGF}$
Surveillance : sonde à Venette et repère de crues à Choisy-au-Bac

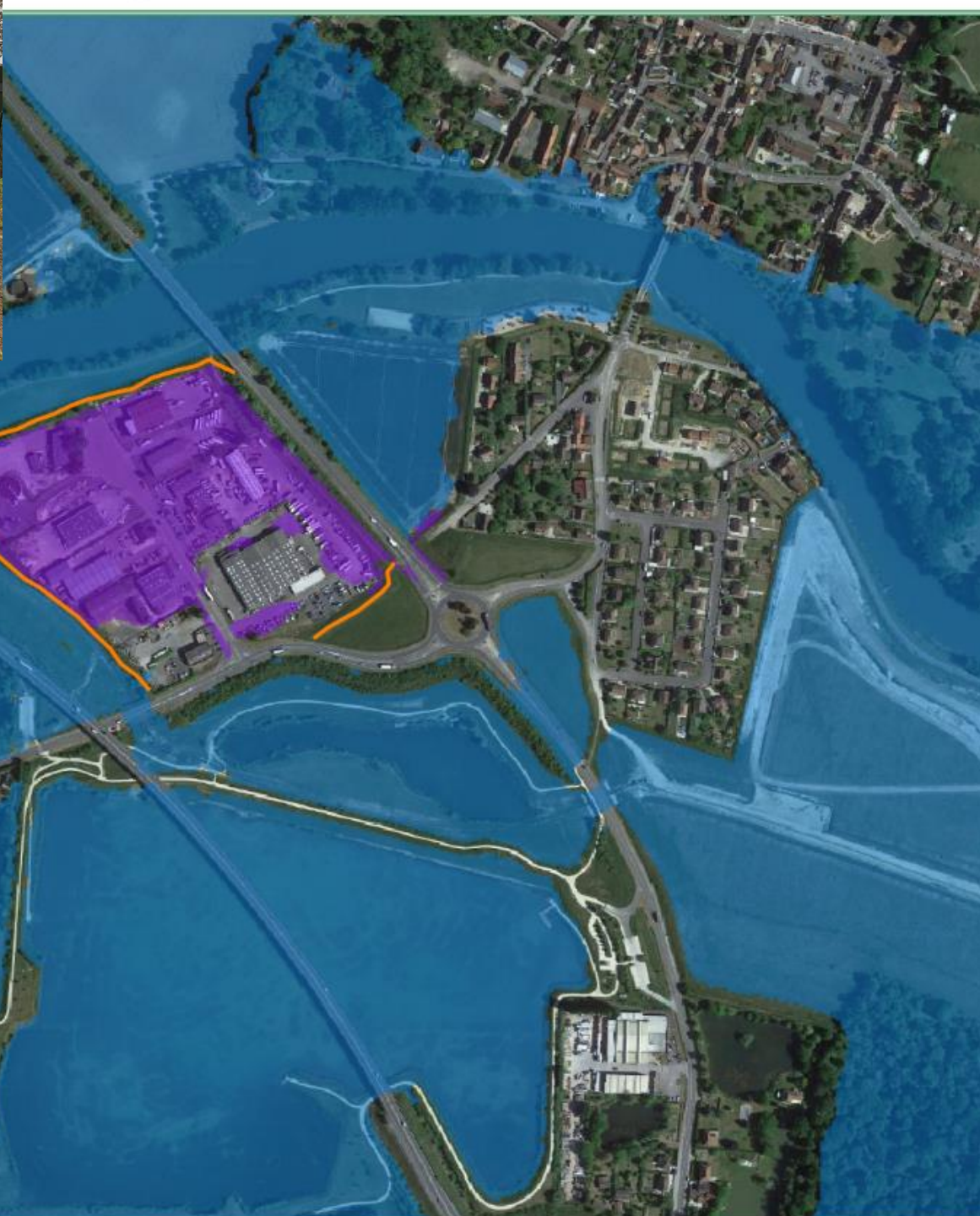
Choisy-au-Bac – Dossiers de classement

- Visite technique approfondie (Hydratec) : 05/2016
- **Convention** Entente/commune de Choisy-au-Bac : 02/2020
- Campagnes topographiques (rue de l'Aisne et rue de la terrière) : 10/2020
- Reconnaissances géotechniques : 03/2021
- Bénéfice d'antériorité et report de délai de la préfecture de l'Oise au 20/12/2022

-> **Dossier de classement déposé le 23/12/2022** : instruction en cours par la DREAL

Niveau de protection : crue trentennale (Q30) = 34,81 m NGF (6,52 m à Venette)

Revanche = 20 cm (muret) et 50 cm (remblai)



Légende

— Linéaire de la digue

Zone inondable Q30

Secteur protégé

Choisy-au-Bac

ZA des Retz

Remblai 650 + 110 m

$h=1,50$ à 2 m

1 poste de crue

Zone protégée :

- activités économiques
- 292 personnes

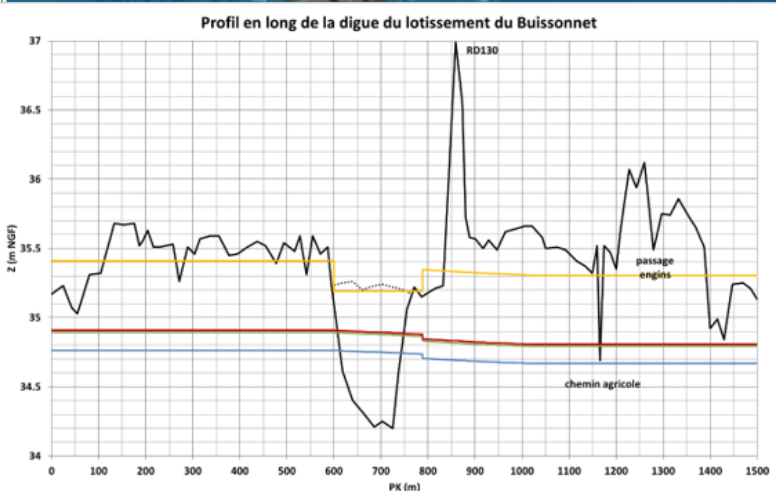
Sources :

0 100 200 m



Affaire : 016 48656
Fchier : arc_edd_2021





Légende

— Linéaire de la digue

Zone inondable Q30

Secteur protégé

Choisy-au-Bac

Lotissement des Buissonnets

Remblai + muret : 1500 m

Remblai : $h = 0,50$ à $1,20$ m

Muret : $h = 1$ m

Revanche : 30 à 50 cm

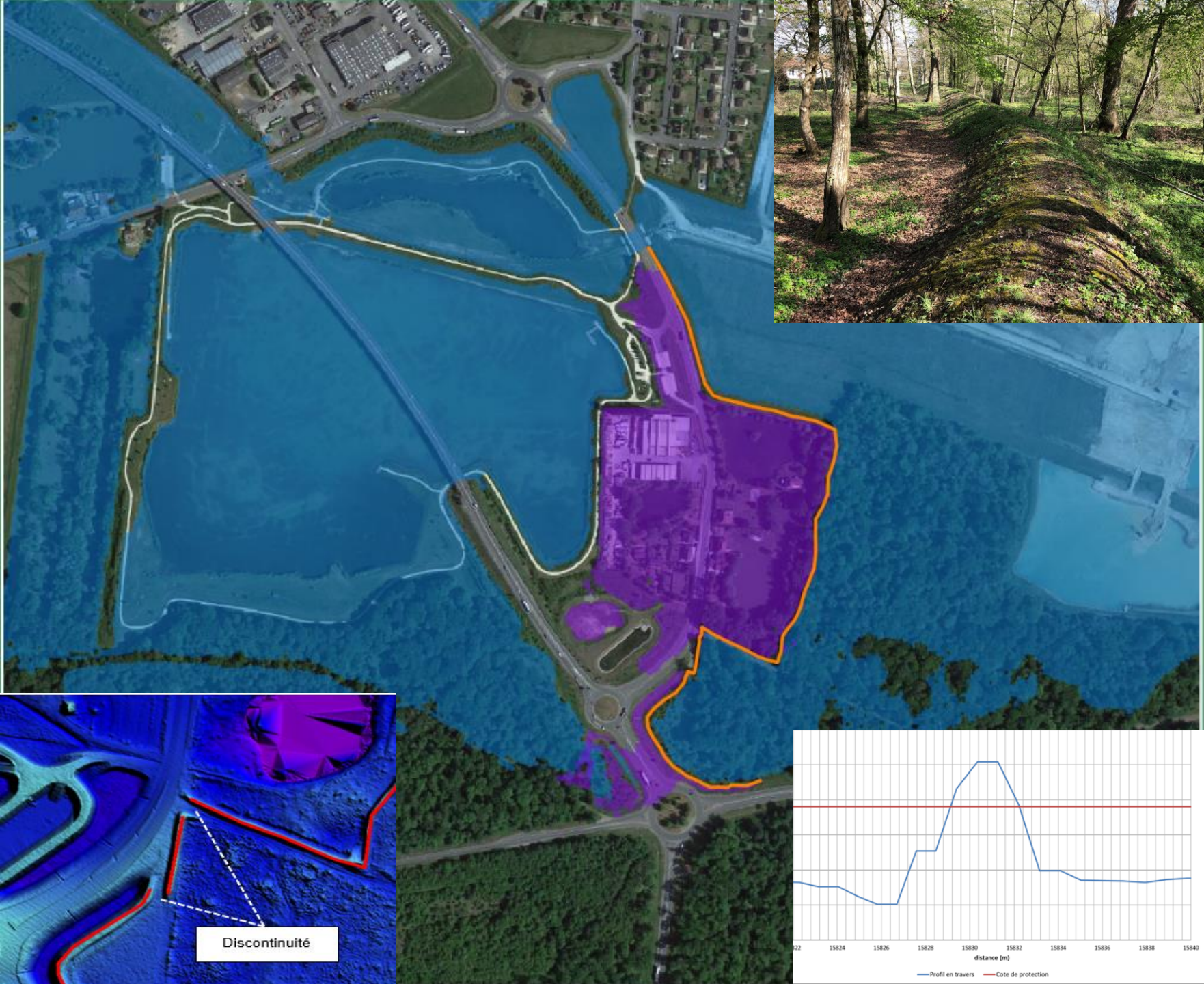
2 postes de crues

Zone protégée :

- 170 personnes

1 discontinuité chemin agricole





Légende

- Linéaire de la digue
- Zone inondable Q30
- Secteur protégé

Choisy-au-Bac

Buissonnets sud

Remblai : 1 km

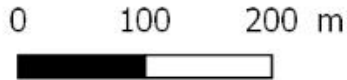
H = 1,50 à 2 m

L = 1 à 3m

Zone protégée :

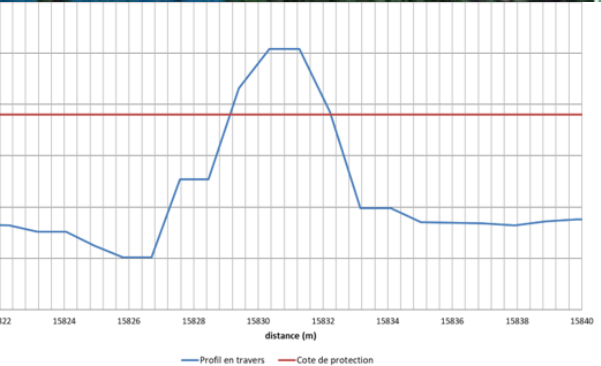
19 personnes (2 entreprises, 4 logements)

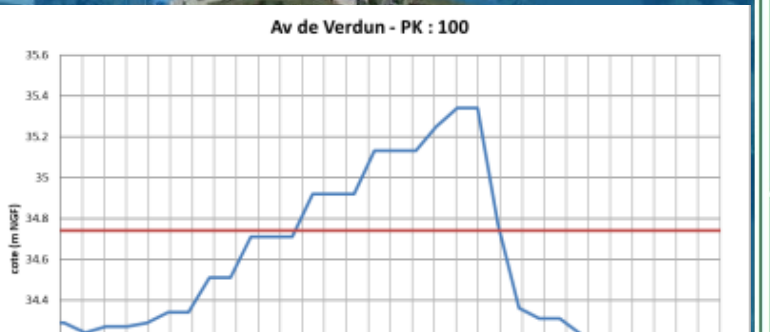
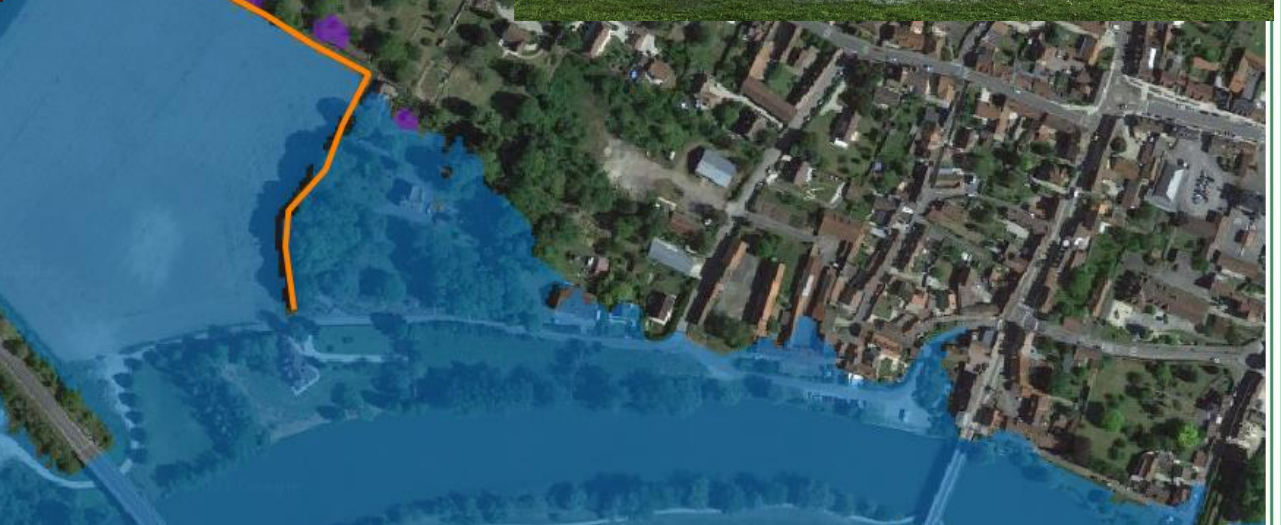
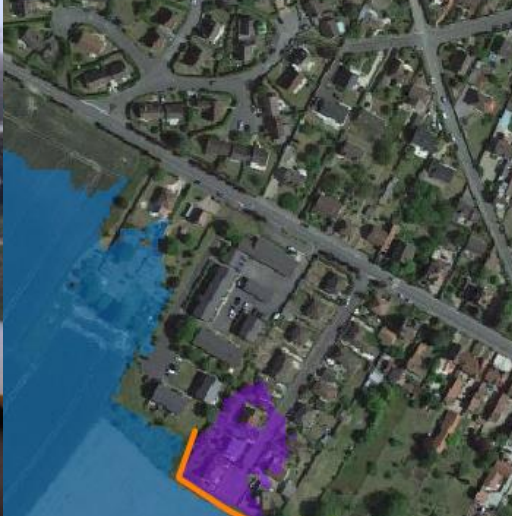
Deux discontinuités : chemins forestiers



Affaire : 016 48656
Fchier : arc_edd_2021

Discontinuité





Légende

- Linéaire de la digue
- Zone inondable Q30
- Secteur protégé

Choisy-au-Bac

Avenue de Verdun

Remblai : 300 m

H = 1 à 2 m

Zone protégée = 16 personnes

Rue de la terrière et rue de l'abreuvoir non protégées (cf photo)

-> protections individuelles
Inond'action (h mur > 1,50m)

0 50 100 m





Légende

— Linéaire de la digue

— Zone inondable Q30

— Secteur protégé

Choisy-au-Bac

Rue de l'Aisne

Muret béton : 63 m

H = 1 m

Batardeaux aluminium

1 poste de crue

Zone protégée :

- 10 personnes

505

0 50 100 m



Affaire : 016 48656
Fchier : arc_edd_2021





LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

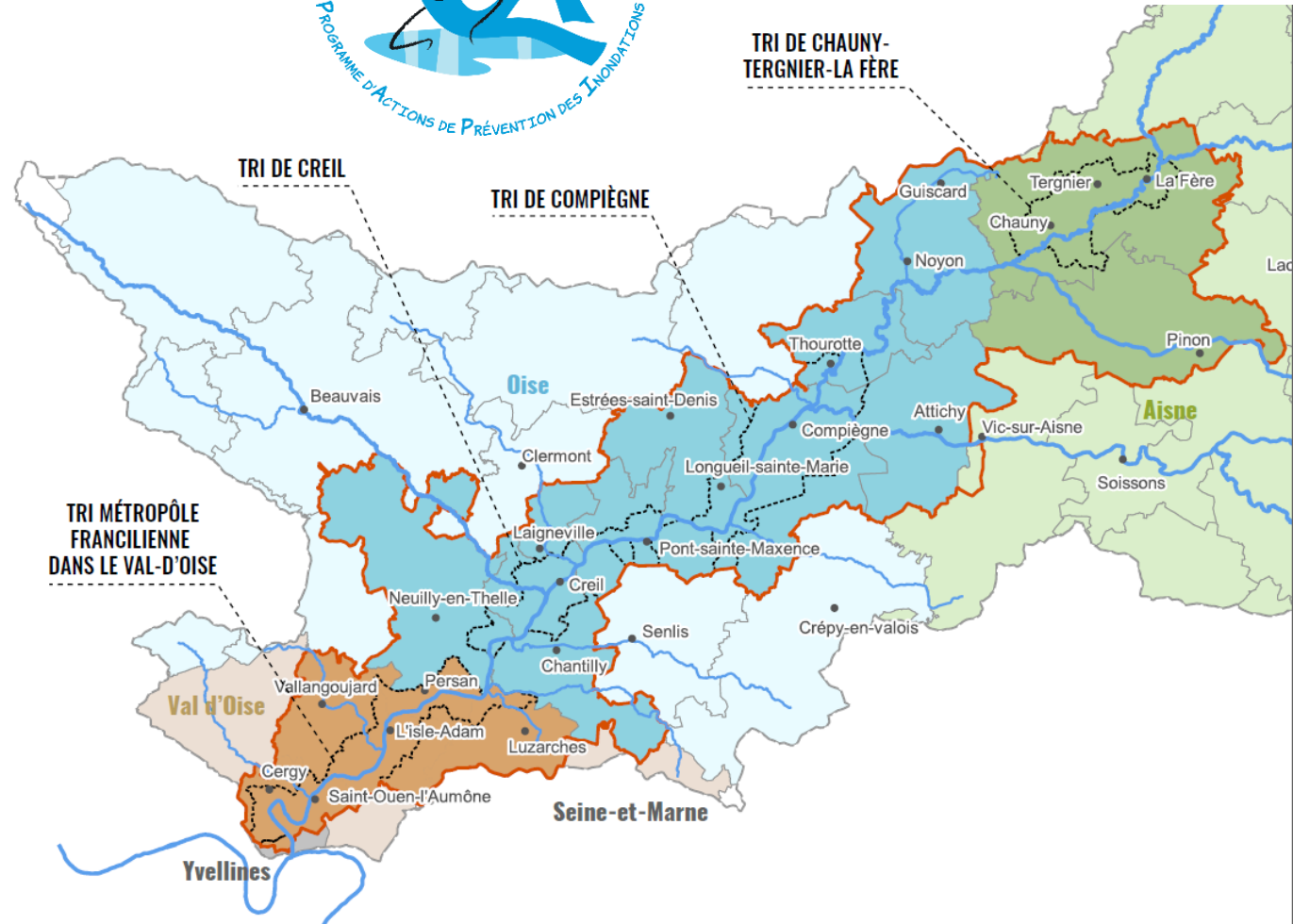
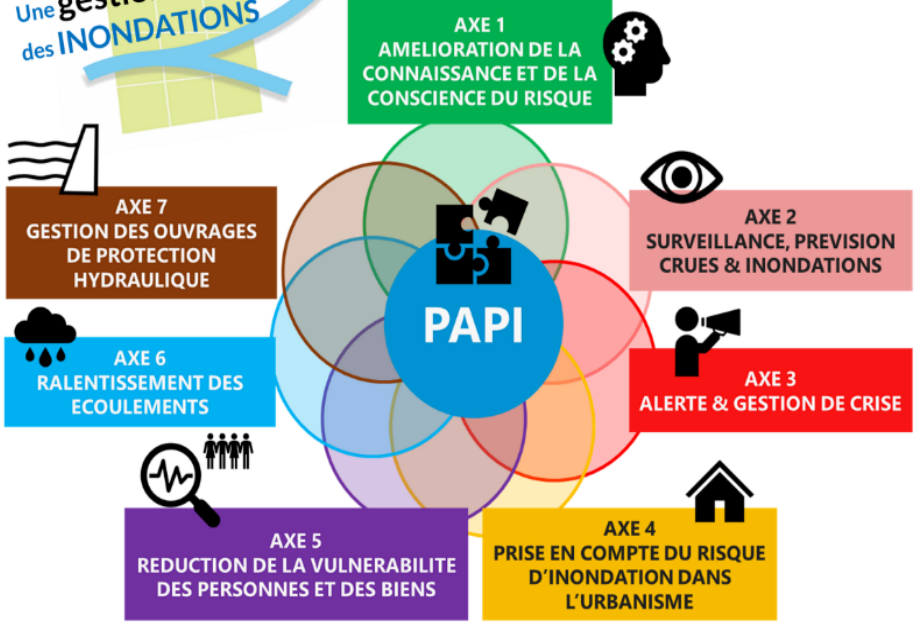
PAPI de la vallée de l'Oise



2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030



Une **gestion intégrée** des **INONDATIONS**



Diagnostic global des vulnérabilités de la vallée



⇒ Vulnérabilités et dysfonctionnements en crue

- Exposition directe
- Effets dominos et conséquences sur la « vie des territoires »

⇒ Démarche avec les opérateurs de réseaux (électriques, eau, ...)

⇒ Accompagnement des collectivités

⇒ Future programmation d'actions (travaux)



BÂTIMENTS IMPACTÉS PAR LES INONDATIONS À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE DU PAPI SUR UN SCÉNARIO DE CRUE CENTENNALE



+ de 16 000 logements



5 300 entreprises / 25 000 emplois



8 entreprises SEVESO



122 équipements publics



RÉPARTIS SUR ENVIRON 100 COMMUNES

Diagnostic global des vulnérabilités de la vallée

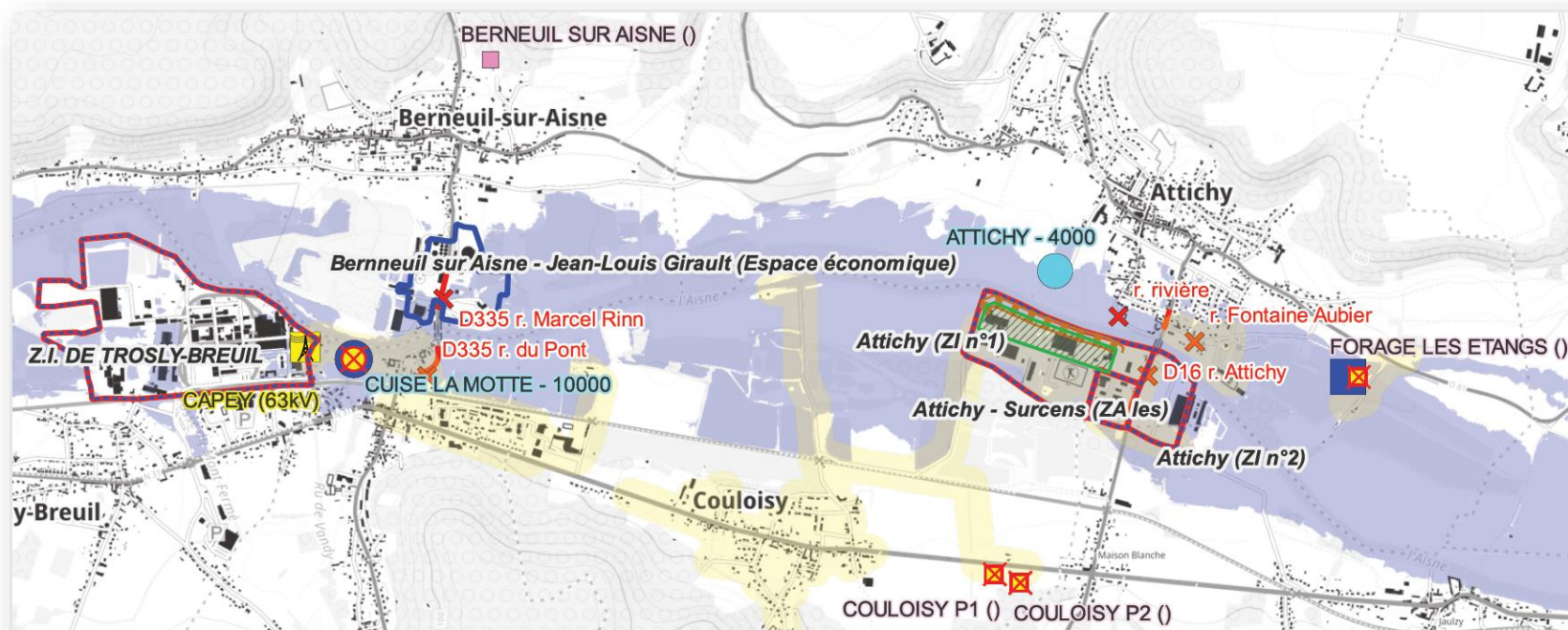


Les ateliers « résilience » : du 20 au 22 mars 2023

- Partage du contenu du diagnostic
- Travail sur table

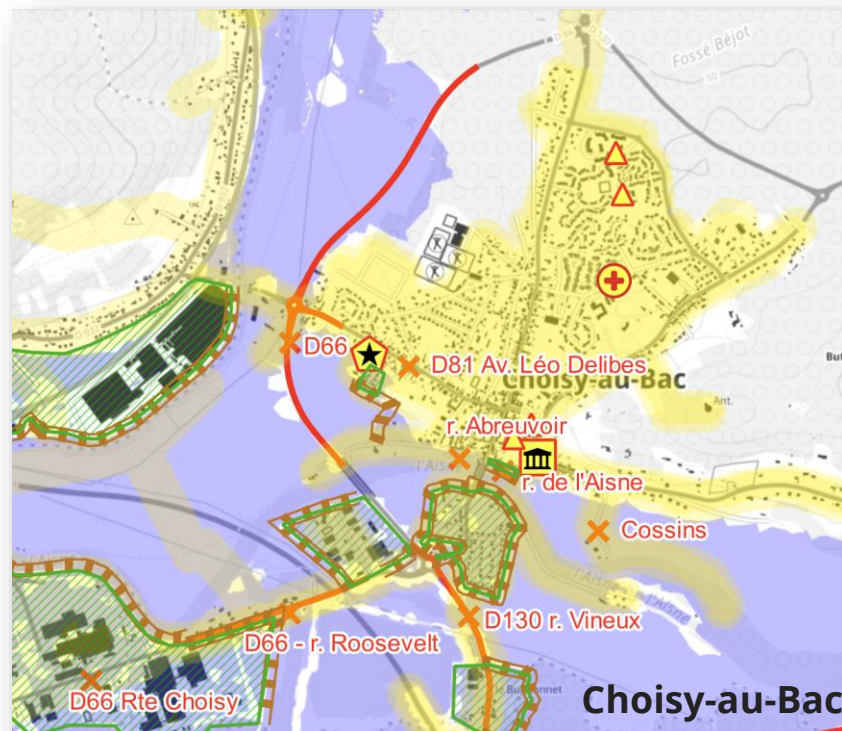
Cartes d'enjeux en zone inondable : logements, activités économiques, station d'épuration, captages d'eau, zones de fragilités électriques, ...


-> S'approprier les informations, utilisation pour gestion de crise (PCS, PiCS), projets d'aménagement du territoire, ...



	ZONES INONDABLES (ZI)		Zones d'Activités (ZAC, ZI, ZAE ...)		STEU en zone de fragilité électrique
	ZONES DE FRAGILITES ELECTRIQUES (ZFE)		ZA située en secteur inondable		Captages d'eau potable
	Zone protégée par un système d'endiguement		ZA située en secteur de fragilité électrique		Forage
	routes - rues- chemins inondables		ZA inondable et en zone de fragilité électrique		Forage en zone inondable
	point de difficulté routière		Stations d'épuration (STEU)		Forage en zone de fragilité électrique
			STEU (capacité équivalent-habitant)		Postes source (tension max.)
			STEU en zone inondable		


Diagnostic global des vulnérabilités de la vallée



 Santé (hôpital, clinique, EPHAD, ESMS ...)

 Mairie

 Scolaire (école, collègue, lycée...)

 Caserne de pompiers

 Gendarmerie, Police

Crue trentennale	CCLO (autres communes)	Attichy	Cuise-la-Motte	Choisy-au-Bac
Nb de logement	35, 318 (Rethondes) 230 (Couloisy)	38, 36	65, 220	27, 1 473
Etablissement gestion crise	Mairie (Couloisy)			Gendarmerie mairie
Entreprises	16, 48 (Rethondes)	28, 26	6, 59	21, 332
Réseaux	5 postes de refoulement captage (Couloisy) STEP (Rethondes)	Forage les étangs (difficulté accès)	1 poste de refoulement	STEP, postes de refoulement, 2 captages
Autres	1 collègue			4 écoles

Zone de fragilité de réseaux : Q30 pour Rethondes et Choisy (Sicae Oise)
Q100 autres communes (Enedis)

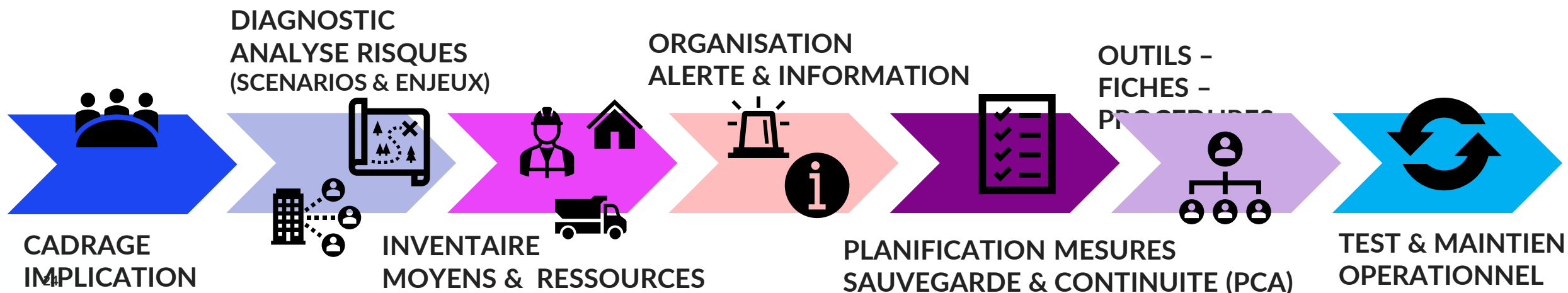
Plans (Inter) communaux de Sauvegarde

LOI MATRAS (25 nov. 2021)

Consolidation modèle sécurité civile et valorisation missions & volontariat SP

- Confortement réalisation **PCS** (communes PPRN ou PPI ou TRI ou forêt « incendies »)
- Nomination correspondant « incendie – secours »
- Instauration **PICS** rendu obligatoire pour **EPCI** dont au moins 1 commune avec obligation de PCS
- PICS ne se soustrait pas à l'obligation de PCS

- PICS :
 - = Harmonisation de la gestion de crise échelle intercommunale
 - = Mobilisation des **moyens intercommunaux** et mutualisation des **capacités communales**
 - = **Maintien des activités sous compétence interco**



Etude des zones d'expansion de crues

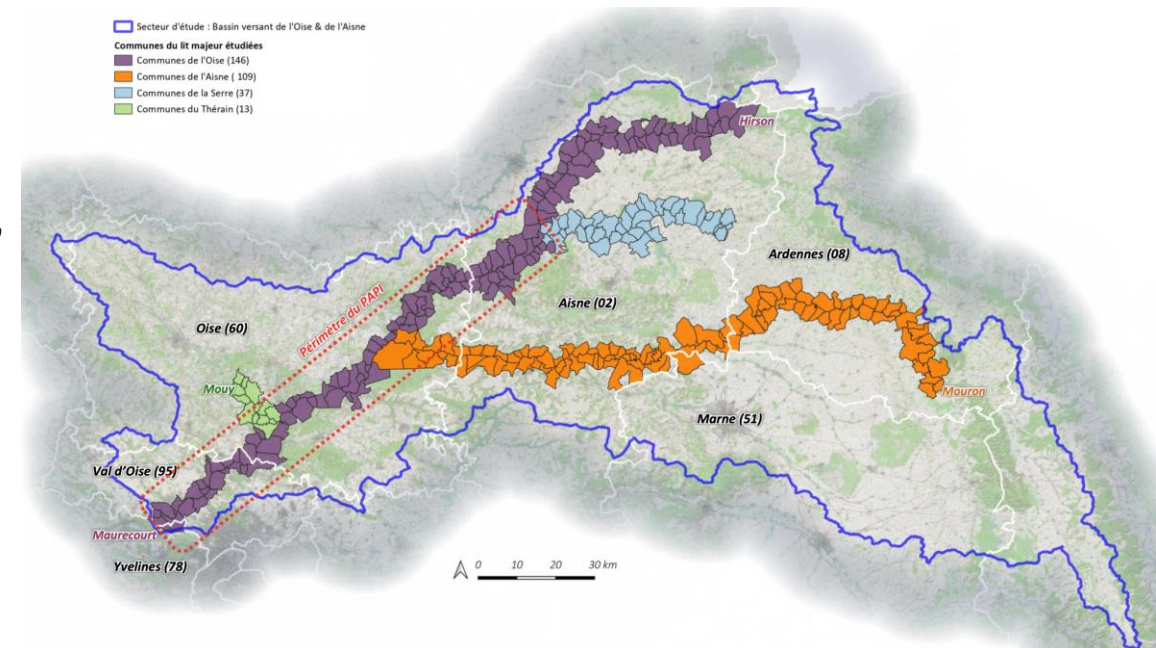
PAPI vallée d'Oise :
Porteur : Entente Oise-Aisne
Financeurs : Etat (Fonds Barnier),
Agence de l'eau

-> étude des potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues

Périmètre : vallées Oise, Aisne, Serre et Thérain

Analyse de ZEC potentiellement à reconquérir :
fonctionnalités, usages, foncier, intérêt inondation,
coût, faisabilité technique ?

Concertation : MOA potentiels, usagers,
profession agricole, collectivité, financeurs, ...



Etude des zones d'expansion de crues

P1

Phase 1 : Capitalisation des connaissances

- Synthèse des connaissances basée principalement sur :
 - des études antérieures
 - des traitements sur les données topographiques (technologie LiDAR)
 - des visites de terrains ponctuelles



P2

Phase 2 : Identification et recensement des zones d'expansion des crues (ZEC)

- **Analyse multicritère** appliquée sur les zones recensées : faisabilité technique, foncier, usages, sensibilité environnementale, intérêt hydraulique, coût estimé.
- **Concertation des acteurs locaux** (maîtres d'ouvrage potentiels de travaux et financeurs, usagers, profession agricole, propriétaires, collectivité, ...), pour aboutir au choix collégial de sites pilotes qui feront l'objet de la phase 3.



P3

Phase 3 : Etudes de sites pilotes (ZEC) à fort potentiel

- **Etude au niveau faisabilité** : définition des travaux proposés, investigations complémentaires, procédures réglementaires, modalités liées aux usages, au foncier, estimation du coût.
- Elle est attendue pour **5 sites pilotes**, d'autres pourront être ajoutés le cas échéant.



Étude des zones d'expansion de crues



Identification des secteurs en cours (phase 2)

➤ ZEC à préserver :

zones naturelles dans lesquelles les eaux de crues s'épandent actuellement (lit majeur, crue centennale hors zone urbaine dense).

➤ ZEC à optimiser :

En eau dès les crues faibles (crues décennales), amélioration possible.

➤ ZEC à reconquérir :

Non inondée pour crue décennale car présence d'obstacles (merlon, route, remblai, ...).

**Diapositives suivantes : présentation des cartes en version de travail
pour recueillir des informations afin d'alimenter l'étude multicritères**

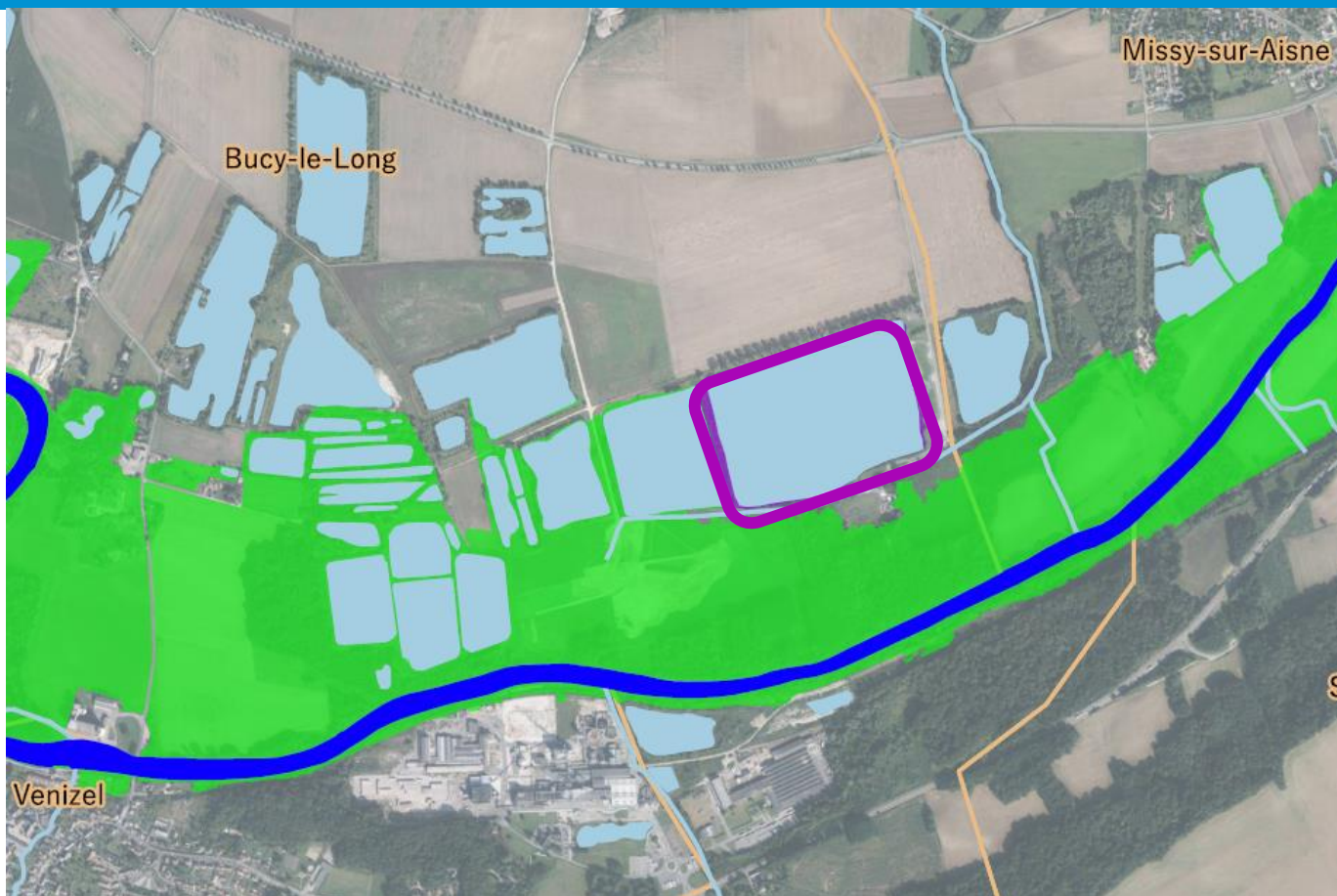
Étude des zones d'expansion de crues

Recherche d'information pour alimenter l'étude multicritères

Bucy-le-Long :

Reconnexion de l'étang

Usage (loisir)?



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▬ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- ⋯ Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



INGETEC

Étude des zones d'expansion de crues

Crouy/Bucy-le-Long : présence de vannage (connexion?), projet?

Soissons : prairie, décaissement?

Soissons : en attente SNCF (connexion sous voie ferrée?)



Soissons : entrepôts à proximité, quelle occupation/usage?

Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▭ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



INGETEC

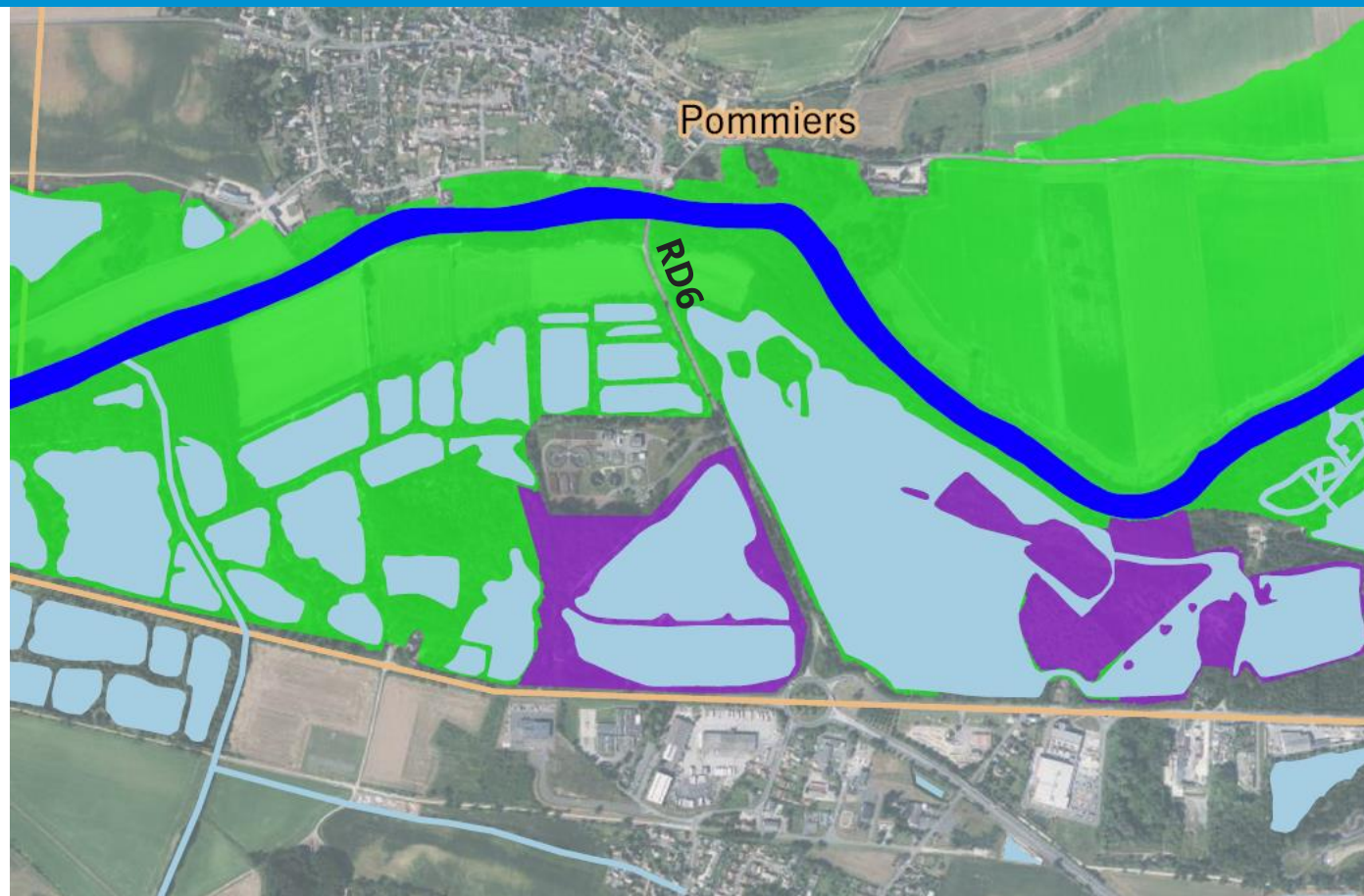
Étude des zones d'expansion de crues

Pommiers :

Passage hydraulique
sous la RD6?

Intérêt hydraulique
à vérifier (remontée
de nappe)

Présence de la STEP



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- Limite communale
- Cours d'eau étudié
- Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- Zones d'expansion de crue à préserver
- Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m

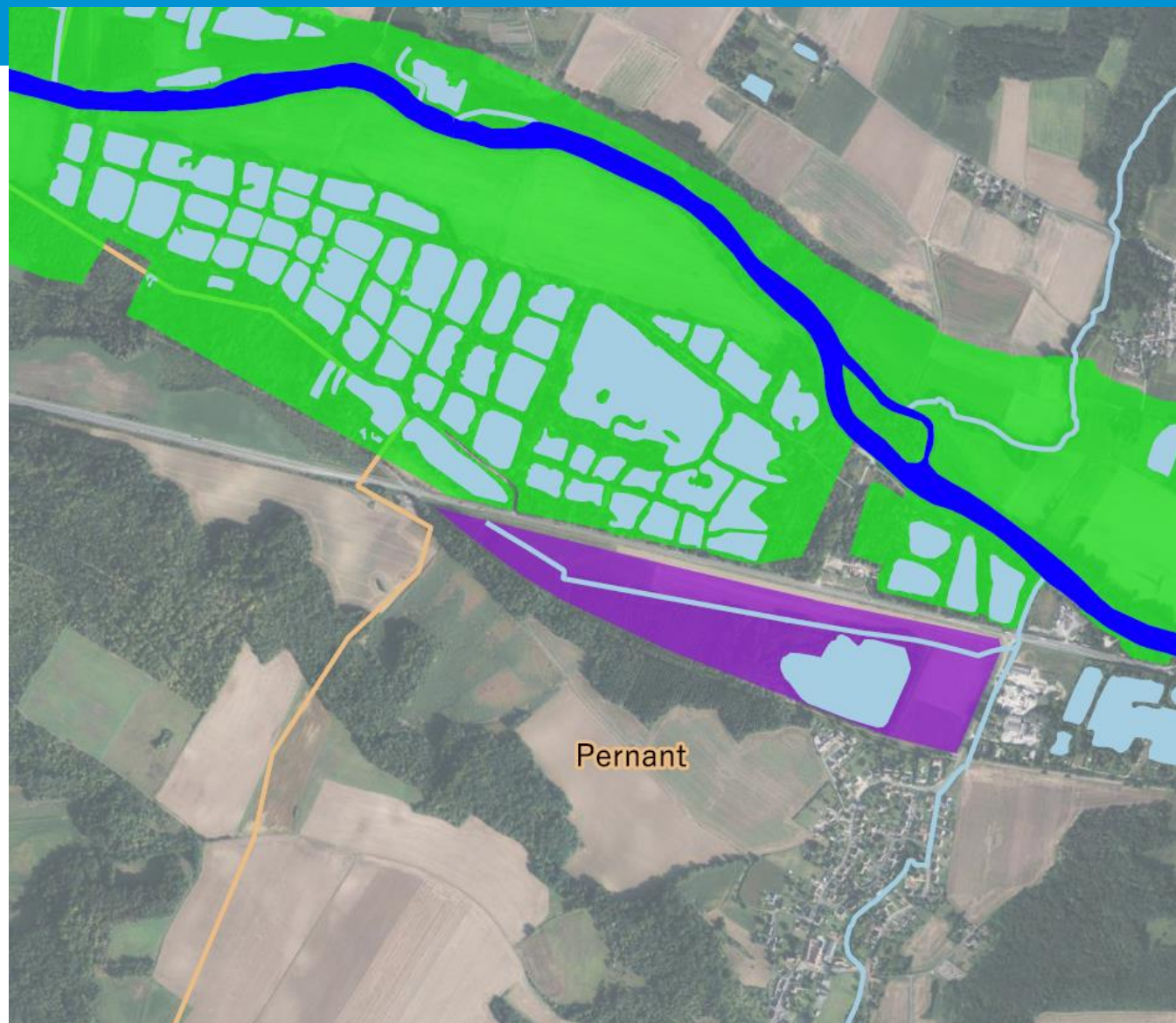


INGETEC

Étude des zones d'expansion de crues

Pernant :

cours d'eau « aux
vieux prés »



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- Limite communale
- Cours d'eau étudié
- Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

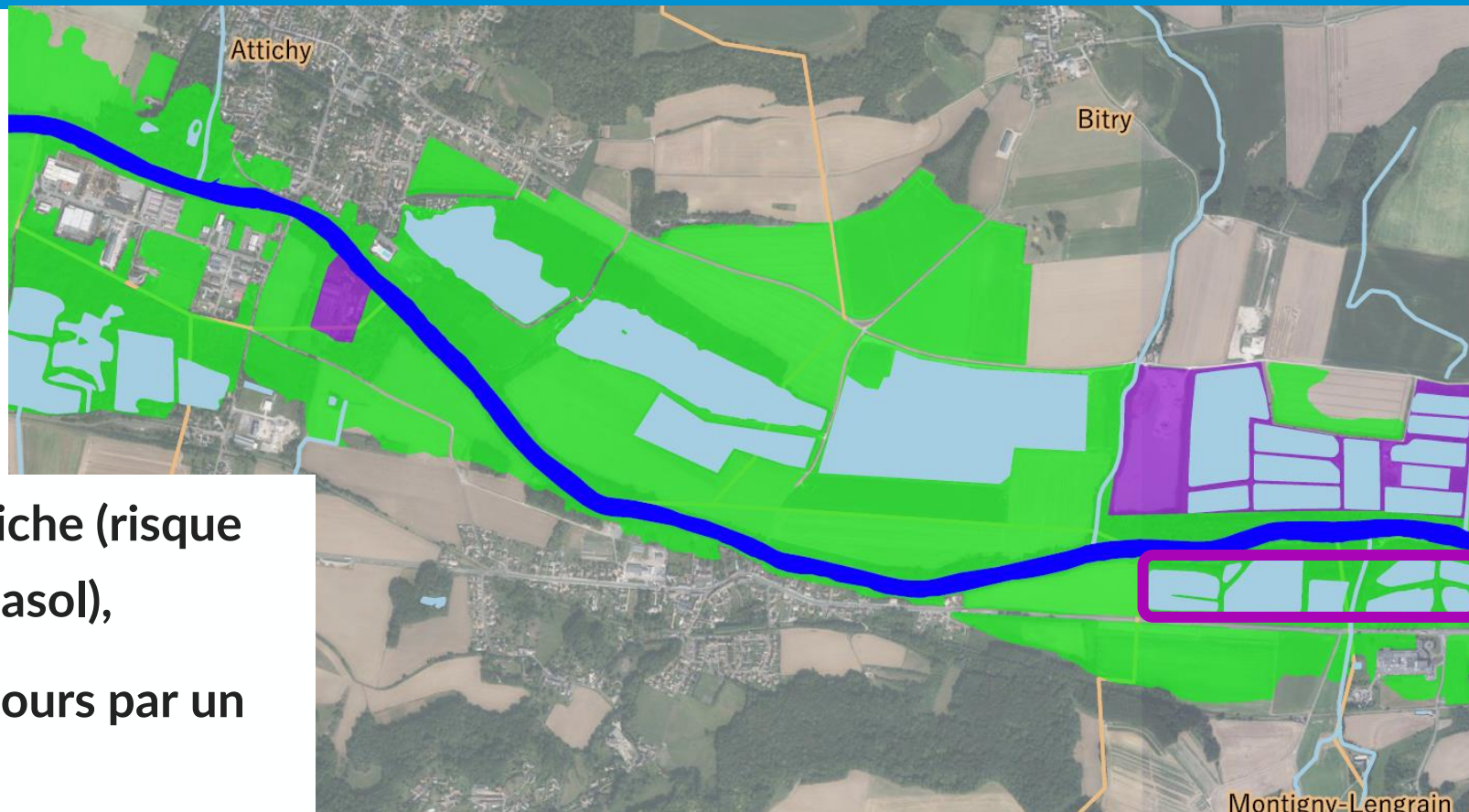
- Zones d'expansion de crue à préserver
- Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



INGETEC

Étude des zones d'expansion de crues



Attichy : friche (risque pollution Basol),
rachat en cours par un
privé

Bitry : anciens bassins de sucrerie, projet de suppression
(contrainte environnementale -> habitat espèce protégée)

Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▭ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m

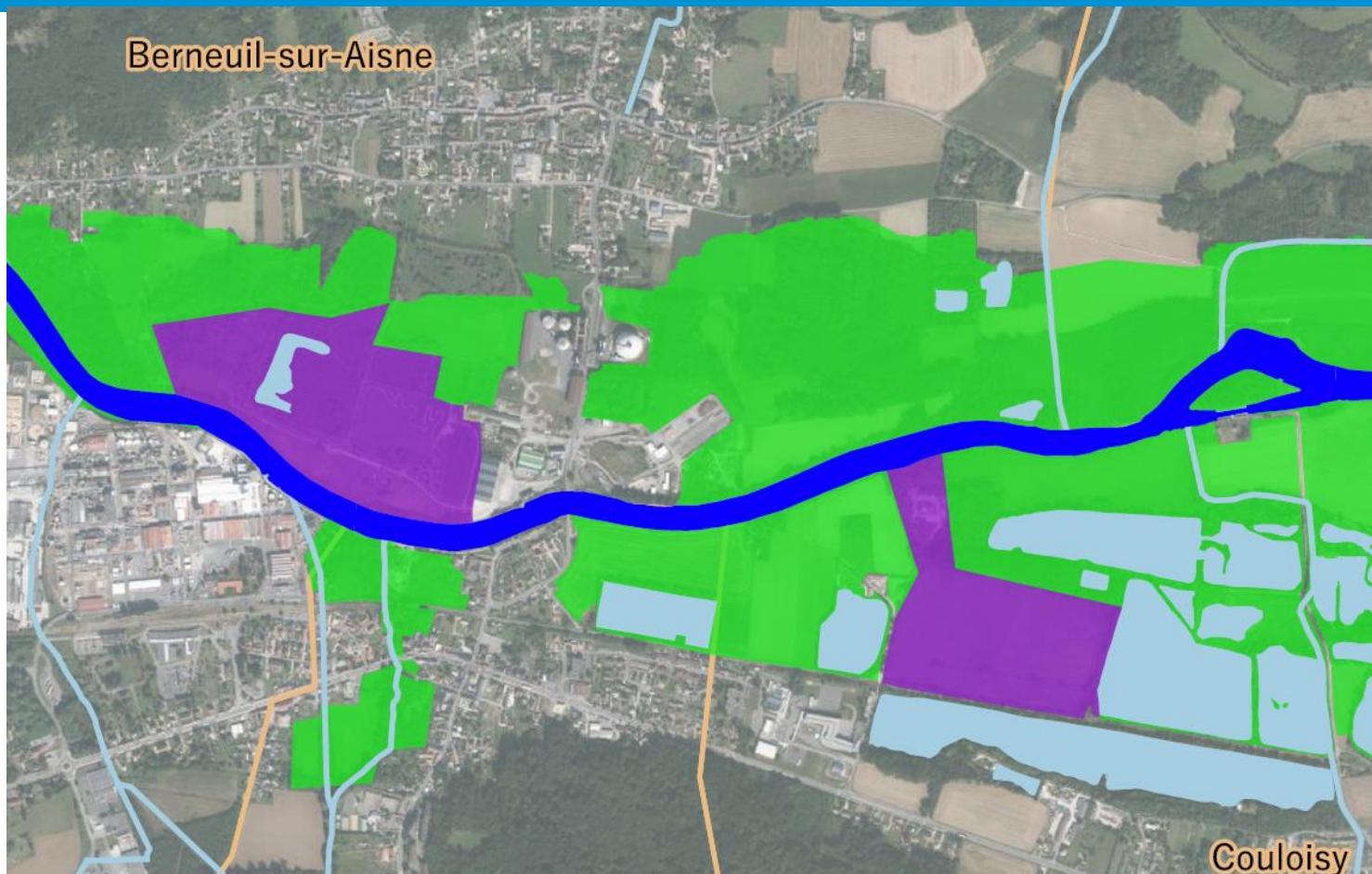


INGETEC

Étude des zones d'expansion de crues

Berneuil-sur-Aisne

Usage :
photovoltaïque +
loisirs



Couloisy : possibilité de décaissement? en partie
propriété Téréos

Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▬ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

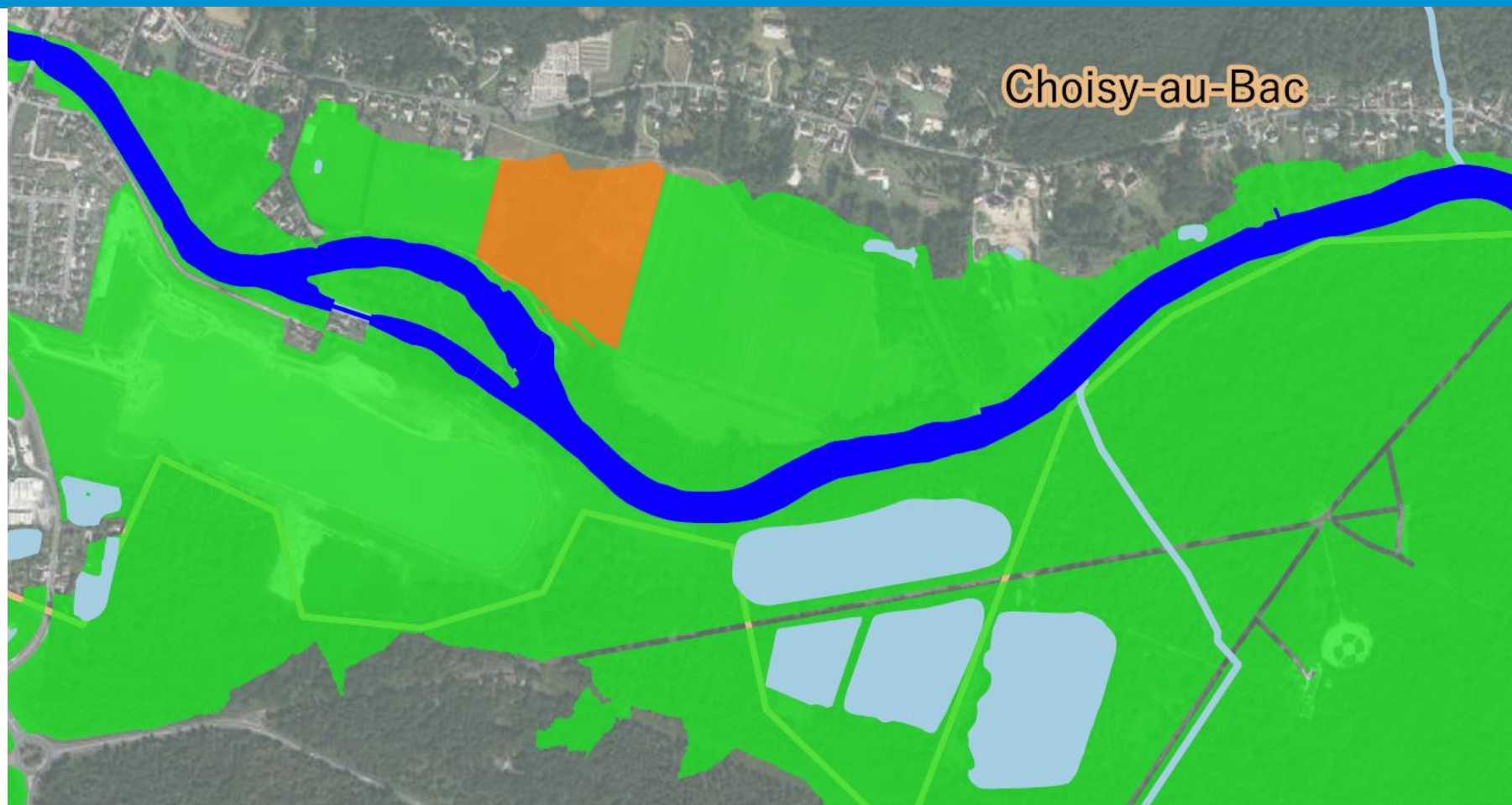
- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



INGETEC

Étude des zones d'expansion de crues



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▭ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



Choisy-au-Bac : effacement de merlon/remblai

INGETEC



Dispositif Inond'action

inond'action, pour des travaux de protection individuelle

Accompagnement financier pour diagnostic et travaux de biens immobiliers en zone inondable

Qui est éligible ?

- Biens à usage d'habitation ;
- Biens utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés ;
- Établissements publics dits sensibles.

Le diagnostic :

Un diagnostiqueur habilité visite le bien pour :

- Identifier les zones de fragilité de l'habitation,
- Donner des conseils sur les travaux de protection à réaliser + chiffrage du coût



Particulier (*) = 100 €



remboursés par l'Entente

si le particulier réalise les travaux préconisés



Entente Oise-Aisne / Etat (fonds Barnier) financement du solde (≈ 600 €)

(*) Le propriétaire public de biens à usage d'habitation (bailleurs sociaux), le propriétaire public d'établissement dit sensible (établissement scolaire, médico-social, ...), et le propriétaire de biens utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés participent à hauteur de 20% au financement du diagnostic.



Diagnostic à domicile



Relevés topographiques

inond'action, pour des travaux de protection individuelle



Accompagnement financier pour diagnostic et travaux de biens immobiliers en zone inondable

Les travaux :

-> réduire les dommages et faciliter un retour à la normale.

Exemples :

- pose de batardeaux + obturation de grilles d'aération pour empêcher l'eau de rentrer,
- installation de clapets anti-retours pour éviter les reflux dans les canalisations,
- surélévation des chaudières ou adaptation du réseau électrique ...



TRAVAUX



Particulier (*) = 20 %



Entente Oise-Aisne /
Etat (fonds Barnier)
= 80%

Exemple : pour des travaux qui s'élèvent à 2000 €, le particulier paie la somme de 400 €. L'Entente Oise-Aisne et/ou l'Etat paie 1600 €.

(*) Le co-financement est identique pour les logements sociaux, établissements dit sensibles, et biens utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés.

(**) les travaux subventionnables sont listés

dans l'arrêté du 11 février 2019



Batardeau



Chaudière surélevée

Bilan sur l'UH Aisne aval :

Diagnostiques réalisés :

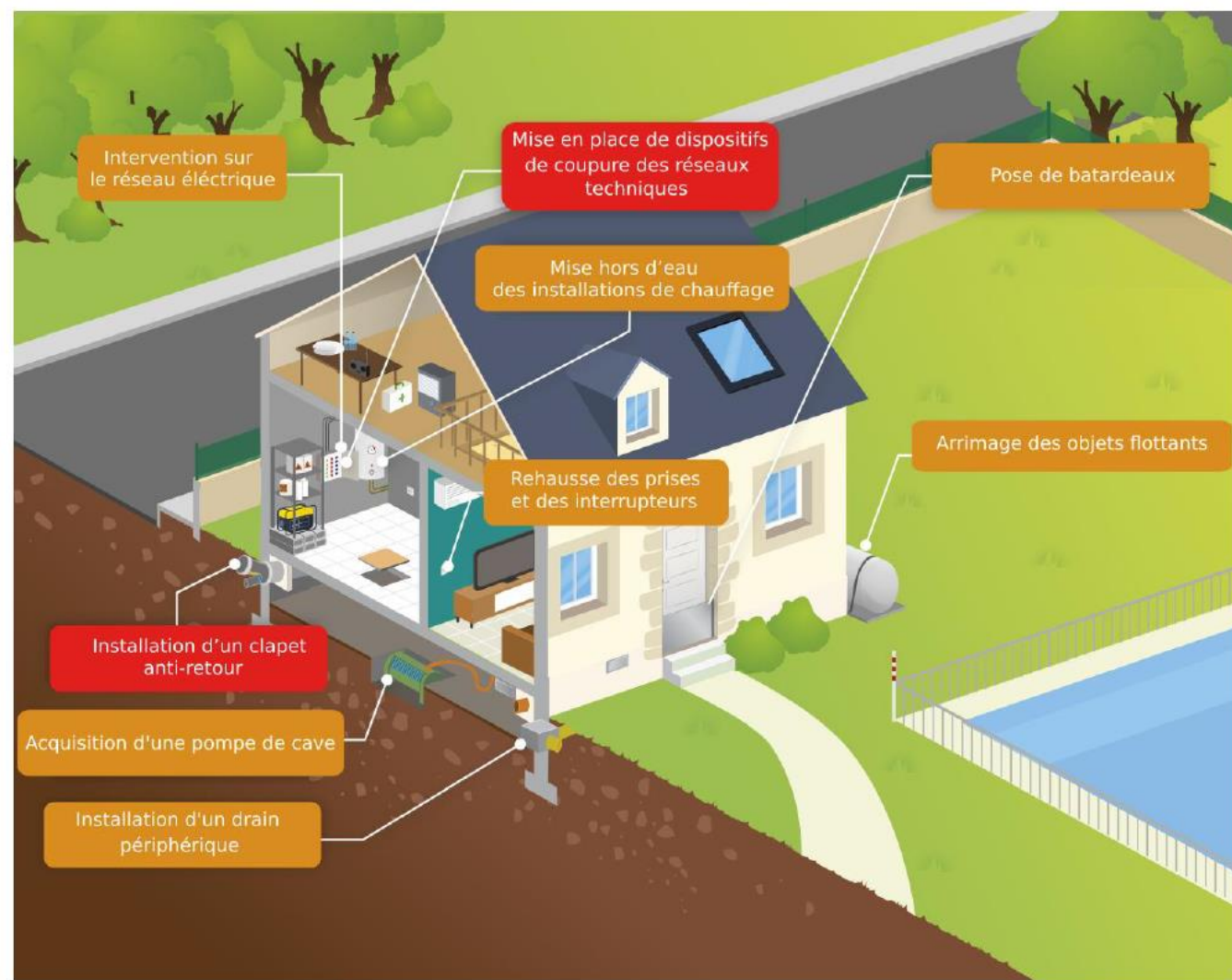
- 1 à Attichy,
- 2 à Saint-Etienne-Roilaye,
- 1 à Pierrefonds.

Travaux :

- 1 à Pierrefonds pour 10 138€ TTC

Réunion publique :

Choisy-au-Bac (en cours d'organisation)



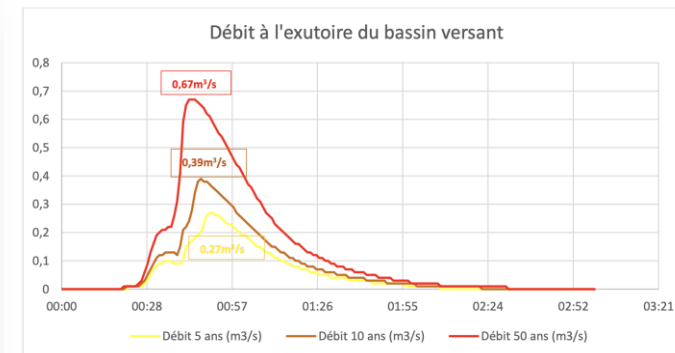
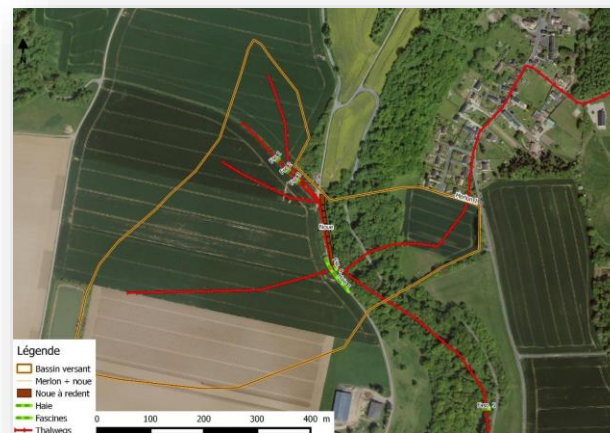


LE RUISSELLEMENT

Le ruissellement

Les grandes étapes :

- ✓ **Étude diagnostic en régie** : analyse évènements passés, modélisation, propositions d'actions.
- ✓ **Actions d'aménagement en secteur agricole** :
 - Concertation agricole -> convention entre agriculteurs, propriétaires, EOA
 - Demande de DIG, enquête publique,
 - Travaux,
 - Entretien annuel.



Les travaux temporaires :

- Sont à réaliser par l'exploitant (ou le propriétaire si parcelle non exploitée)
- L'Entente apporte un accompagnement technique : indication de mise en œuvre, localisation, ...



Bitry et Saint-Pierre-Lès-Bitry

✓ Réalisation d'une seconde tranche de travaux (2022), sur le bassin versant du ru de Bitry



Aménagements :

- 5 fascines,
- 2 noues à redents,
- 1 haie sur billon de 75 mètres



Le ruissellement

Programmation 2023 :

- **Pierrefonds** : finaliser le programme de travaux et les accords avec les exploitants,
- **Attichy** : concertation avec les exploitants agricoles,
- **Saint-Pierre-lès-Bitry** : travaux complémentaires sur parcelle communale boisée,
- **Nampcel** : travaux sur une parcelle communale exploitée,
- **Berneuil-sur-Aisne, Tracy-le-Mont** (*Oise moyenne*), **Chelles, Jaulzy** : diagnostic en cours

} Procédure
simplifiée

Autres communes en attente : **Saint-Etienne-Roilaye, Hautefontaine, Autrêches.**

Pierrefonds

❖ Ru de Berne :

✓ Programme de travaux :

- Travaux de débernage des routes par les communes (Pierrefonds et Morienvall),
- Travaux d'hydraulique douce par l'Entente sur les terrains agricoles (après signature des conventions),
- En attente d'une convention avec l'ONF pour les travaux sur les chemins forestiers.

- ✓ **Étude sur le captage d'eau** : des travaux pourront être préconisés par le Bureau d'études pour la protection du captage.



Attichy

❖ Ru de Milleville

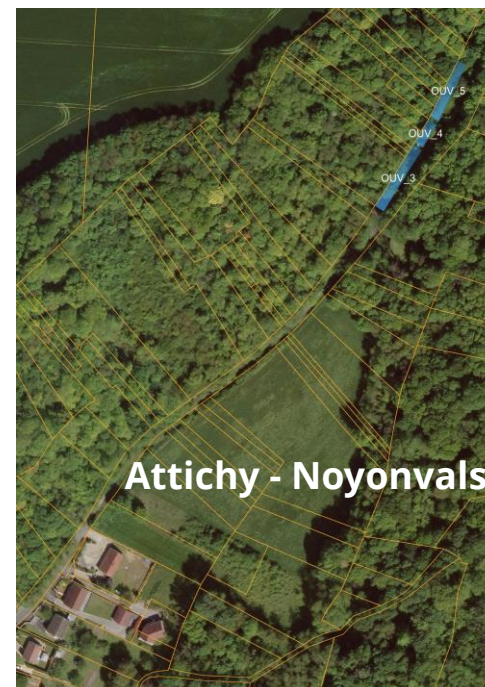
- ✓ Etude diagnostic réalisée
- ✓ Propositions d'aménagements : noues, fascines, gabions
- ✓ Concertation avec les agriculteurs en cours

❖ Cavée des Noyonvals

- ✓ Travaux à venir :
reprise des aménagements en place (bassins en cascade dans le bois), conventionnement avec la commune en cours



Attichy - ru de Milleville

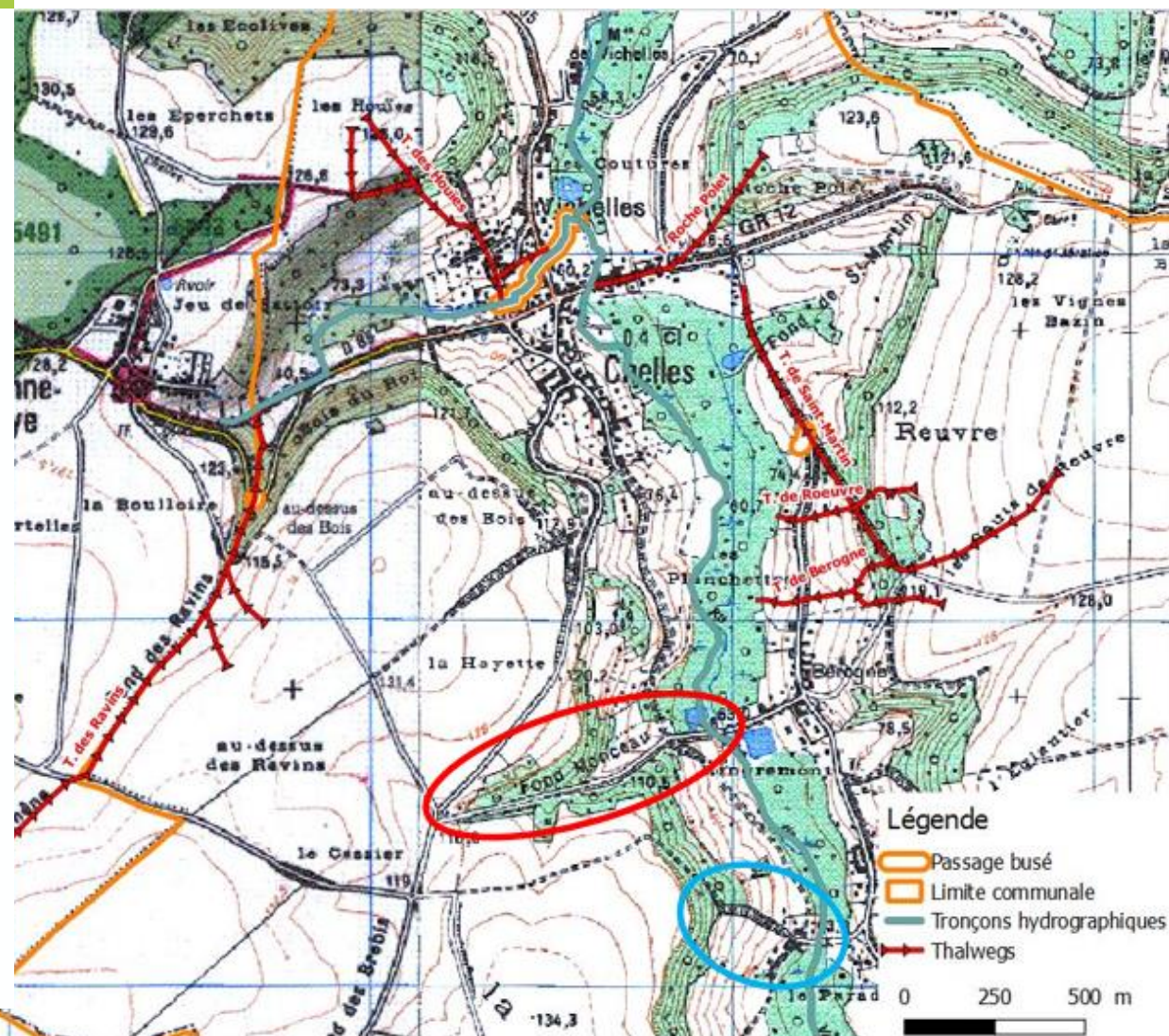


Attichy - Noyonvals

Chelles

❖ Ru de Vandy :

- ✓ Travaux réalisés par la commune suite à étude (ADEPRINA en 1990)
- ✓ Diagnostic réalisé sur deux thalweg principaux
- ✓ En 2023 :
 - installation d'aménagement temporaire (ballots de paille)
 - reprise d'aménagements existants,
 - élaboration d'un programme de travaux complémentaire



Saint-Pierre-Lès-Bitry

❖ Ru de Bitry

- ✓ Première phase de travaux réalisés en 2022
- ✓ Passage caméra (juin 2022) pour évaluer le débit capable
- ✓ Travaux complémentaires à réaliser (2023) :
 - Sur un sous-bassin en amont de la commune,
 - Sur des terrains communaux (procédure simplifiée).



Nampcel

❖ Ru de Vassens / ru du moulin:

- ✓ Travaux réalisés par la commune,
- ✓ 1er travaux 2023 sur des terrains communaux (procédure simplifiée) : 5 noues à redents
- ✓ Reprise d'aménagements existants : fossé d'infiltration + haie sur merlon (convention signée fin mars 2023).



Berneuil-sur-Aisne

❖ Ru de Berneuil, ru du fond de Bourgis :

- Visites de terrain
- Diagnostic basé sur étude Verdi (pluvial)
- Elaboration du programme de travaux en cours:
haies, noues, fossés, merlon



Jaulzy



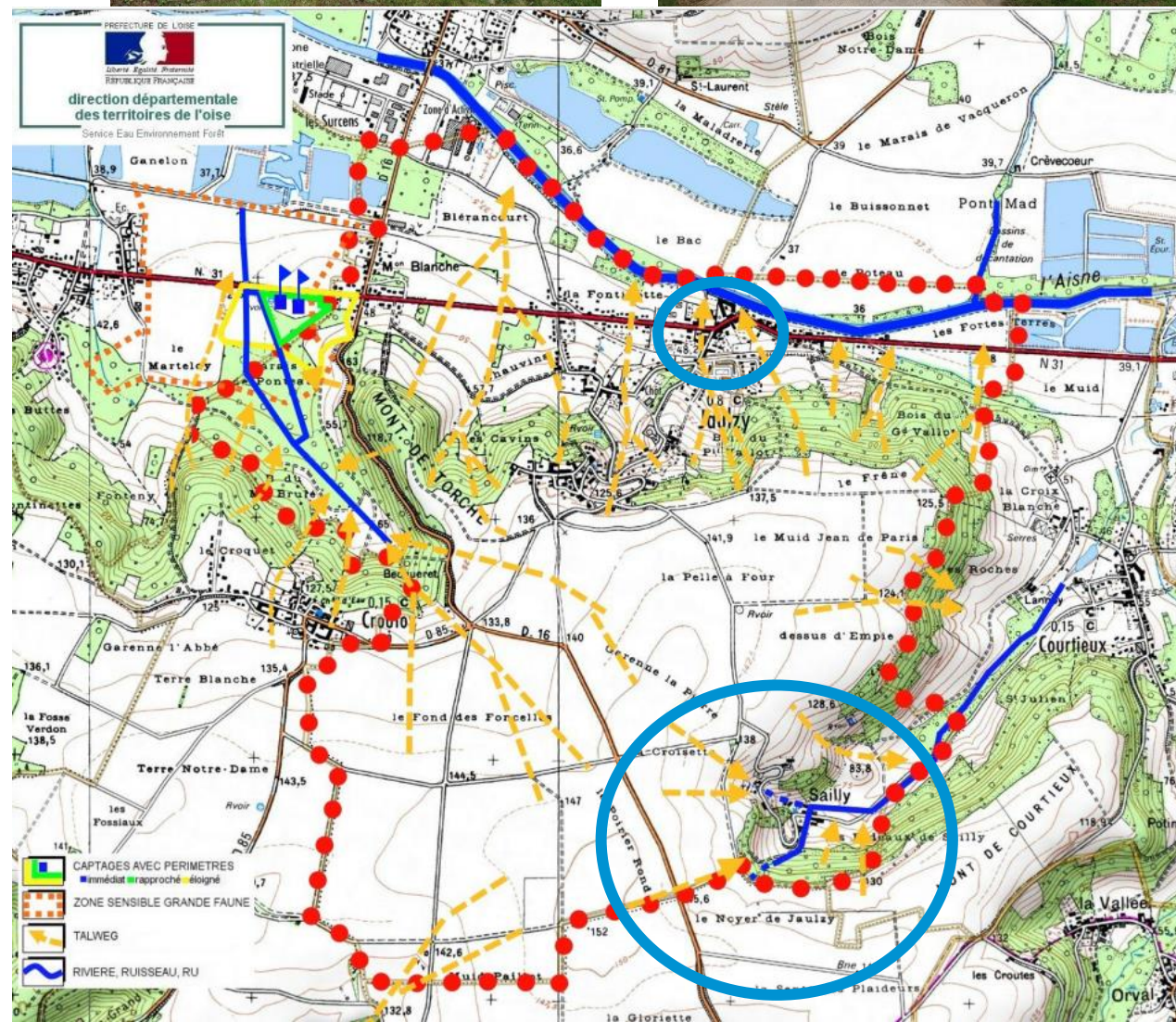
❖ Ru de Bourbout et Aisne :

Enjeux bâtis : hameau de Saily, routes, quelques maisons le long de la RN31

En réflexion :

- Utilisation parcelle boisée (bois classé au PLU) ;
- Rehaussement d'un chemin pour couper axe ruissellement (présence décharge sauvage) ;
- Renvoi des eaux vers une carrière (risque d'effondrement).

Réunion à programmer entre l'EOA, la CCLO, la commune, le CD60 et l'Etat (transfert de la RN31).





MERCI DE VOTRE ATTENTION



Suivez-nous sur @EPTBOise



Pour nous contacter :
Tél. : 03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr
communication@oise-aisne.fr